

Objet : RS - Attribution de subventions aux associations au titre de la compétence emploi et insertion

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoza à Corine Wolff - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Alain Gaget - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Michel Dyen

• conseillers excusés : 12

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 avril 2025

délibération n° 063-25 C

objet **RS - Attribution de subventions aux associations au titre de la compétence emploi et insertion**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la réalisation de tout ou partie des actions pour lesquelles, le cas échéant, l'association avait reçu une subvention de Grand Chambéry en 2024.

Une subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative.

Il est proposé au titre du budget 2025 d'allouer les subventions suivantes aux associations œuvrant en faveur de l'emploi et de l'insertion :

	Versé en 2024	Proposé en 2025
CTP 73 (Compétences en temps partagé Savoie) : promouvoir le concept de temps partagé auprès des entreprises, en lien avec l'activité de microentreprise	3 500 €	2 000 €
E2C 73 (Ecole de la 2 ^e chance en Savoie) : soutien aux missions d'accompagnement vers l'emploi durable des jeunes âgés de 16 à 25 ans	45 000 €	45 000 €
Lion's club : organisation du 27 ^e Rallye Emploi	1 500 €	1 500 €
MIFE 73 (Maison de l'information sur la formation et l'emploi Savoie) : - action de retour à l'emploi pour les personnes de plus de 45 ans habitant Grand Chambéry - action « Aider les personnes à travailler sur deux axes : salariat et entrepreneuriat »	6 500 €	6 500 €
	6 500 €	6 500 €
Cantine Savoyarde : participation au renforcement du pôle insertion	6 500 €	6 500 €
PSA Savoie : fonctionnement du pôle d'évaluation sociolinguistique	0 €	5 250 €
	TOTAL	73 250 €

Compte tenu du montant, la subvention à l'Ecole de la deuxième chance fera l'objet d'une convention dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que l'agglomération est compétente en matière d'emploi et insertion

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 20 mars 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Sylvie Koska, Christelle Favetta-Sieyes, Luc Berthoud, ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'approuver le versement des subventions pour un montant de 73 250 €, répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention à intervenir entre Grand Chambéry et l'Ecole de la 2^e chance en Savoie.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **063-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Attribution de subventions aux associations au titre de la compétence emploi et insertion
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H33454H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33454H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 14 avril 2025